

LES  
BIBLIOTHÈQUES DE LYON

(SUITE) \*

---

**Bibliothèque des Avocats.**

Dès le jour où la justice royale fut définitivement instituée à Lyon et installée dans la *maison du roy*, au palais de Roanne, des avocats exercèrent près de nos diverses et nombreuses Cours de justice. L'histoire de notre barreau est donc intimement liée à celle de notre antique magistrature, et cependant il ne s'est pas encore rencontré d'avocat, dans le barreau ancien et moderne, qui ait songé à recueillir les souvenirs, les traditions, les grandeurs ou les vicissitudes de son Ordre. Autrefois cependant chaque corporation importante tenait à avoir son histoire et son livre d'or. Avec quelle sollicitude nos échevins dressaient les listes de tous les citoyens arrivés au Consulat et les suspendaient avec leurs blasons aux murs de l'hostel commun et plus tard dans le splendide palais de la place des Terreaux ! Et les recteurs et administrateurs de nos hospices ne voyaient-ils pas tous leurs noms soigneusement inscrits d'abord sur des listes, puis publiés ensuite dans des recueils spéciaux ? Est-ce par modestie que l'ancien barreau aurait omis de dresser ses lettres de noblesse ?

Notre ancien barreau cependant, comme les médecins

---

(\*) Voir la précédente livraison.